

Combien gagnerez-vous d'ici vos 65 ans?

Selon votre âge et votre revenu :

| | Âge actuel | | |
|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Revenu actuel | 30 ans | 40 ans | 50 ans |
| 35 000 \$ | 2 157 664 \$ | 1 292 961 \$ | 655 754 \$ |
| 50 000 \$ | 3 082 378 \$ | 1 847 088 \$ | 936 792 \$ |
| 100 000 \$ | 6 164 756 \$ | 3 694 175 \$ | 1 873 584 \$ |
| 150 000 \$ | 9 247 134 \$ | 5 541 263 \$ | 2 810 376 \$ |
| 200 000 \$ | 12 329 511 \$ | 7 388 350 \$ | 3 747 168 \$ |
| 250 000 \$ | 15 411 889 \$ | 9 235 438 \$ | 4 683 961 \$ |

Rénumération potentielle totale jusqu'à l'âge de 65 ans, en supposant une hausse de 3,1 % par année.



La valeur de votre revenu jusqu'à 65 ans

9

Coup d'œil sur vos biens assurés



Assurer sa maison et son auto est important, **mais...** Avez-vous pensé à assurer votre bien le plus précieux?



Votre bien le plus précieux vaut

\$

Quelles sont vos dépenses mensuelles?

Remplissez le tableau ci-dessous pour calculer le montant mensuel qu'il vous faudrait pendant une invalidité

| Assurance auto | | \$ |
|---|---|----|
| Assurance habitation/biens | + | \$ |
| Assurance vie | + | \$ |
| Cotisations à un régime d'épargne | + | \$ |
| Entretien ménager | + | \$ |
| Épicerie et articles ménagers | + | \$ |
| Frais médicaux | + | \$ |
| Frais scolaire | + | \$ |
| Prêt hypothécaire, loyer, impôt foncier | + | \$ |
| Services publics (chauffage, électricité, eau, etc.) | + | \$ |
| Téléphone, câble, internet, etc. | + | \$ |
| Versements sur prêts et cartes de crédit | + | \$ |
| Vêtements | + | \$ |
| Total des dépenses mensuelles | = | \$ |
| Moins : Assurance invalidité mensuelle (collective, individuelle, le cas échéant) | - | \$ |
| Votre perte à gagner (assurance invalidité nécessaire) | = | \$ |

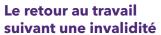
À titre indicatif seulement. L'analyse de besoins financiers sera faite par votre conseiller en sécurité financière.

L'invalidité fait partie de la vie



1 sur 3

Voilà les probabilités de devenir invalide pendant 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans*.





Les statistiques indiquent que 50 % des personnes qui ne retournent pas au travail dans les **six mois** qui suivent le début de leur invalidité ne travailleront plus jamais.

Après **un an** d'invalidité, on parle plutôt de 60 à 75 %.

Après **deux ans**, les chances de travailler de nouveau sont presque nulles**.



^{*} Source : Guide sur l'assurance invalidité, Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes, décembre 2019.

^{**} Source : Statistiques Canada, 2016.

D'où proviendra l'argent en cas d'invalidité?



ÉPARGNE ET REER

Si vous avez déjà de l'épargne, pendant combien de temps pourriez-vous vivre uniquement de vos économies?

Si vous êtes obligé de retirer de votre REER, cela aura des répercussions fiscales importantes. Et votre retraite? Allez-vous devoir en reporter la date?



DEUXIÈME REVENU

Si vous bénéficiez actuellement de deux sources de revenus, votre conjoint(e) sera-t-il/elle capable de s'occuper de vous et de travailler en même temps?



EMPRUNTS

Si vous êtes incapable de travailler, seriez-vous admissible à un prêt? Comment feriez-vous pour le rembourser?



VENTE D'ACTIFS

Si vous devriez vendre rapidement votre maison ou un autre actif pour couvrir vos dépenses, obtiendrez-vous le juste prix?



PRESTATIONS DE L'ÉTAT

Si vous êtes éligible à un régime gouvernemental, savez-vous que des limites s'appliquent?

- Indemnisation aux termes du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec : vous devez être atteint d'une invalidé grave et prolongée vous empêchant d'exercer tout emploi.
- Assurance-emploi : prévoit des indemnités pendant une durée limitée.
- Indemnisations d'accidents du travail : ne couvrent que les accidents survenant au travail.
- Compensation pour les accidents de la route : ne couvent que les accident de la route.



ASSURANCE COLLECTIVE

Si vous êtes couvert par un régime collectif, est-ce que la protection est suffisante pour maintenir votre style de vie?

Alors, êtes-vous convaincu(e) que le bien le plus précieux c'est votre santé?



Si vous êtes éligible, l'assurance salaire, c'est la meilleure solution pour vous procurer une tranquillité d'esprit.

Parlez-en avec votre conseiller en sécurité financière.

